



BELGIQUE BELGIË
P.P.4600 VISÉ
P401177

Premier mouvement de résistance à l'occupant nazi, créé le 18 juin 1940.
Il a pour objectif l'indépendance de la Wallonie.

<http://www.wallonie-libre.blogspot.com>

Périodique bimestriel

Éditorial

Du fait communautaire au fait régional

On éduque un enfant dans le cadre d'une culture, pas dans le cadre d'un État.

Ces dernières semaines, le vieux débat de la rivalité entre Communauté française et régions a rebondi.

D'une part, dans certains milieux bruxellois composés essentiellement de milieux d'affaires et de personnalités bilingues, généralement d'origine flamande, l'on a relancé l'idée d'une troisième région, Bruxelles capitale, fondamentalement bilingue et prétendument trait d'union indispensable pour le maintien de l'État belge. Un « manifeste » récoltant des signatures émanant des mêmes milieux, mais très peu des milieux académiques et de l'enseignement, a été publié. Des pressions de tout genre ont d'ailleurs été organisées sur certaines personnalités politiques de la Région de Bruxelles.

Du côté wallon, l'on a eu droit à une journée d'études des ultra régionalistes de toujours ainsi qu'à une déclaration étonnante du ministre régional wallon de l'économie. Couronnant le tout et apparaissant aux yeux de bon nombre d'observateurs comme une manœuvre de diversion et une satisfaction accordée aux milieux bruxellois précités, il y a eu le texte

plutôt flou émanant du Président de l'Exécutif régional wallon M. Demotte et de l'Exécutif régional bruxellois M. Picqué.

De tous les documents et de toutes les déclarations avancées, c'est ce dernier texte qui a, à juste titre, retenu particulièrement l'attention. Même dans son aspect peu précis, il fait nettement apparaître la tendance, existant déjà dans divers milieux, de la suprématie de l'économique sur le culturel.

Il est étrange que dans le débat qui est ouvert, l'on oublie de rappeler que la base des réformes institutionnelles opérées dès le début des années 70 était double : une certaine indépendance d'action économique d'une part et l'autonomie culturelle des deux grandes communautés et même de la communauté germanophone d'autre part.

Cette question de l'autonomie culturelle n'est jamais ou guère avancée par les augures de cénacles politico-économiques. Or, elle est primordiale. ainsi que le rappelait déjà, il y a de nombreuses années, M. Jean Duvieusart, ancien premier ministre et co-fondateur du Rassemblement wallon : « *Une situation économique défectueuse peut se redresser en une dizaine ou une quinzaine d'années ; un recul cultruel peut ne jamais s'effacer mais compromettre définitivement l'avenir d'une communauté* ».

(Suite page 3).

Conseil général

M. Jacques DUPONT, Président Lumen, 11, 7880 FLOBECQ.....	068.44.54.55
M. Jean-Claude PIXIN, Vice-président Rue du Faubourg, 17, 1430 QUENAST.....	
Mme Diane JACOB (Présidente d'Honneur) Avenue Reine Astrid, 50, 1410 WATERLOO.....	02.354.80.46
M. Victor HOUSSENOLOGE, Secrétaire, Rue des Fraisières, 131, 4041 VOTTEM.....	04.227.15.20
M. Léon LINDERS, Trésorier « Mariemont-Village », Rue du Général de Gaulle, 68/1501, 7140 MORLANWELZ.....	064.88.73.88
M. Roland CORNETTE, Trésorier Rue du Marronnier, 20, 7941 ATTRE.....	
Mme Geneviève BECQUET, Pdte U.W.É.A 1400 NIVELLES.....	067.21.04.10
M. Jean-Marie BORNIET 6560 ERQUELINNES.....	
M. Georges BOREUX 7522 BLANDAIN.....	069.67.16.20
M. Jean-Émile HUMBLET 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE.....	010.47.51.02
M. André LIBERT 6142 LEERNES.....	071.52.60.96
M. Victor NANCY 7100 LA LOUVIERE.....	064.67.37.90
M. Michel ORBAN, 6040 JUMET.....	
M. Henri SERVAIS 7032 SPIENNES.....	065.33.66.44
M. Guy SIMONIS 4041 MILMORT.....	04.278.65.07
M. Laurent VANDAMME 7800 ATH.....	068.28.08.95
M. Jean VAN LIERDE 7100 HAINE ST PIERRE.....	

Sommaire.

Éditorial, Pertinax	1
Les mots pour le dire, Robert Collignon.....	4
Québec à « Ce soir ou jamais » (FR-3) L. Vandamme.....	5
De la circonscription électorale, Pertinax	6
Ce vieil homme que je ne veux pas devenir C. Napen	7
Lettre à nos amis flamands, C. Napen	8
Wallonie – Jura, mêmes combats, Gilles Dunsbourg.....	10
Dans la presse flamande, J.É. Humblet.....	11
Routes wallonnes en mauvais état ? Louis Maraite.....	12
Communiqués de W.L.	13 à-16
À propos des P.G, réplique à Mme Plisnier Gilles Dunsbourg	17
À lire.....	18-19
Boutique de « Wallonie Libre ».....	20

Cotisation – abonnement

Membre individuel (avec périodique) 20 €
Abonnement au périodique 20 €

À verser au compte C.P.H. n° 126-2020542-05
de Wallonie Libre à 7140 MORLANWELZ.
(Seul numéro valable pour les cotisations)

Fonds de combat : compte n° **126-1049305-29.**
Deux comptes ouverts à la banque wallonne :
Le Crédit Professionnel du Hainaut

(IBAN BE96 1262 0205 4205)

(Suite de la page 1, éditorial)

Dans cette optique, les facteurs de politique de l'enseignement et de politique de la culture sont primordiaux ; À quoi servirait-il de rendre à une région une certaine prospérité économique si elle cessait d'être elle-même au point de vue de ses valeurs culturelles.

Tous les protagonistes de la prédominance régionale n'ont jamais défini dans leur texte, de manière précise, quelle serait la finalité du maintien d'une unité culturelle entre les Wallons de Wallonie et les Wallons et Francophones de Bruxelles.

Seuls, les artisans bilingues du prétendu manifeste bruxellois ont été clairs. Pour eux, l'on fait table rase de cette solidarité et l'on généralise dans la Région de Bruxelles un enseignement bilingue. Comme modèle de rupture avec ce que Jean Duvieusart, encore lui, disait de la Wallonie « *Les Wallons ont trop oublié que la Wallonie est une province culturelle française* », on ne fait pas mieux.

Car, a-t-on bien évalué la portée historique de semblables changements ?

Certes, dans son aspect de simplification administrative et de coordination dans les actions, la formule de fédération préconisée par MM. Demotte et Picqué est sans doute acceptable. Mais, ainsi que l'ont souligné certains constitutionnalistes, qui a-t-il derrière les mots et quel est, pour Bruxelles notamment, le contenu de semblables formules.

Si c'est pour faire de Bruxelles suivant l'expression d'un humoriste dont la pensée politique était loin d'être négligeable, « *Une réserve nationale pour bilingues en liberté* » l'on aura compris que l'on va au devant d'une véritable dénationalisation culturelle des enfants francophones. Sans compter un

bouleversement complet dans l'emploi d'enseignants suivant le régime linguistique. Des écoles bilingues supposent des enseignants bilingues sous une forme ou sous une autre. C'est-à-dire l'éviction d'enseignants francophones de grande valeur mais qui auraient aux yeux des nouveaux zéloteurs la grande tare d'ignorer le néerlandais. Les nouvelles écoles seraient peuplées d'enseignants soit du rôle flamand mais ayant une connaissance « fonctionnelle », comme ils disent, du français, soit de Flamands plus ou moins francisés ayant fait leurs études en régime français mais dont le milieu d'origine serait toujours teinté de l'influence culturelle néerlandaise.

En bref, sous prétexte d'assurer, par le bilinguisme, des débouchés d'emplois à un certain nombre de jeunes¹, on les plongerait dans un réseau d'enseignement dont la sensibilité culturelle serait aux antipodes de la sensibilité française.

C'est ce que nombre de milieux, sans l'avouer officiellement, espèrent.

Nous avons mis en exergue du présent article l'expression de ce principe pédagogique « on éduque un enfant dans le cadre d'une culture et pas dans le cadre d'un État ». C'est un principe de base que nos hommes politiques, dans le cadre de l'autonomie culturelle accordée constitutionnellement à notre Communauté, feraient bien de faire respecter. Tout le reste, et notamment les conférences promenades données en Wallonie et à Bruxelles par des hommes politiques flamands comme M. Leterme, sous le couvert de compréhension mutuelle et de déclarations hypocrites sur la connaissance « des langues », ne sont que des artifices qui consacrent un État à prédominance flamande.

**Pertinax,
Avril 2008.**

¹ L'on ne parle jamais de lutter pour la défense de l'emploi dans la langue maternelle de chacun.

LES MOTS POUR LE DIRE.

Il fut un temps où Pascal pouvait déclarer sans vergogne que le peuple ne veut que savoir confusément les choses. L'idée la plus couramment répandue alors était que tous les gouvernements étant le fruit d'une usurpation, il fallait faire oublier au peuple cette vérité première. Par bonheur, nous sommes loin aujourd'hui de cette vision du pouvoir. Nous avons parcouru bien du chemin vers une démocratie faite de vérité et de transparence. Et pourtant, à y bien regarder, de nouveaux usages politiques en vogue depuis quelque temps ne sont-ils pas en train de vider dangereusement de leur substance deux éléments essentiels de notre système représentatif, je parle ici de l'élection et des assemblées parlementaires ?

En effet, selon un procédé qui tend à s'amplifier au fil des scrutins, s'est progressivement installée chez nous une stratégie du mandat qui contribue fortement à amenuiser les choix exprimés par les électeurs. Je ne m'attarderai pas ici sur le rôle déterminant des états-majors de partis dans la constitution des listes, opération dont les affiliés et les militants sont dorénavant quasiment écartés. Je ne reviendrai pas non plus sur un autre phénomène auquel on nous a désormais habitués et qui veut que, pour décrocher un mandat ou une responsabilité ministérielle aujourd'hui, on n'établisse plus sa notoriété et on ne fasse plus ses armes en politique mais ailleurs. De la présentation du JT au concours de miss, les créneaux se multiplient.

Ce qui me préoccupe davantage, c'est cette pratique particulière de second tour des élections qui est en train de voir le jour dans l'État fédéral belge. C'est le cas au Sénat où ce deuxième tour s'apparente davantage à une seconde session sans examen et en tout cas à une désignation plus qu'à une élection quand la cooptation permet de nommer des sénateurs qui auront été exemptés de campagne et de confrontation au suffrage populaire.

Plus généralement, force est de constater qu'aujourd'hui, la notion de respect du mandat s'estompée au point que celui qui exerce

réellement le mandat pour lequel il a été élu est en passe de devenir une exception dans le paysage politique. À ce titre, on a fait d'une incohérence une habitude en permettant aux élus d'exercer leurs compétences là où ils n'ont pas été candidats. En ne se sentant plus engagé par le mandat que lui confère l'électeur, l'élu contribue, qu'il le veuille ou non, à dévaloriser de fait la fonction qu'il rejette. De son côté, l'électeur éprouve des difficultés considérables à faire des prévisions lorsqu'on joue quelquefois jusqu'au troisième ou au quatrième degré des suppléances pour déterminer qui exercera effectivement le mandat. Le déficit démocratique est une réalité lorsque les raisons de telles pratiques relèvent du terre-à-terre carriériste ou stratégique, processus dans lequel le citoyen n'entre plus en ligne de compte. Ces raisons vont du sacrosaint équilibre géographique sans cesse contrarié par les prétentions locales excessives aux préoccupations alimentaires d'un élu qui préfère un nouveau mandat de quatre ans aux deux années restantes de son mandat en cours. Cela incite l'électeur à penser qu'il n'est qu'un acteur relativement mineur dans la désignation des mandataires politiques. Aucune chance ainsi de faire encore croire à quiconque que le droit de vote serait la prérogative civique par excellence. Aucune chance non plus de voir un député qui doit son siège à une multitude d'éléments le disputant au choix de l'électeur mettre celui-ci en péril en exerçant trop scrupuleusement une de ses prérogatives essentielles à savoir le contrôle du gouvernement. Alors que Nicolas Sarkozy faisait récemment, devant les parlementaires anglais, l'éloge du parlementarisme moderne, j'aurais, quant à moi tendance à dire, à la suite d'André Chandernagor : un parlement pour quoi faire ?

Le législatif paie aujourd'hui un lourd tribut à la pseudo efficacité lorsque élu, on a le sentiment de peser moins lourd que désigné. Lorsqu'on peut confisquer le débat pendant plusieurs mois et proposer comme électrochoc de la dernière chance des secrétaires d'État miracles dont très peu connaissent l'existence. On n'est pas loin d'une nouvelle

forme de suffrage capacitaire. Cette sorte de suffrage capacitaire serait sans doute un moindre mal, certaines désignations récentes s'apparentant davantage à un système proche du tirage au sort... à moins qu'il s'agisse de vouloir associer l'ignorance au pouvoir. Si nous devons poursuivre dans cette voie, il y a fort à parier que le citoyen se lasse de ce statut d'électeur de « premier degré », dont on n'attend en définitive, qu'une esquisse à

corriger par ceux qui détiennent les clés de lecture du business électoral. En introduisant de nouvelles règles implicites dans le jeu électoral, on va droit vers l'optimum d'indifférence, le degré zéro de l'émotion civique. Surtout, on ne sera, un jour prochain plus en mesure d'exiger du citoyen qu'il remplisse son devoir d'électeur parce que ne plus voter serait devenu un acte de protestation citoyen.

Robert Collignon.

Entendu sur France-3 à « Ce Soir ou Jamais » du 13 mai 2008.

Suite à l'émission de Frédéric TADDÉI de ce mardi soir (13 mai 2005), dans laquelle intervenait une Québécoise, Mme Bombardier, j'ai été particulièrement choqué du fossé entre la volonté québécoise affichée par le gouvernement fédéraliste de M. CHAREST et ses actes.

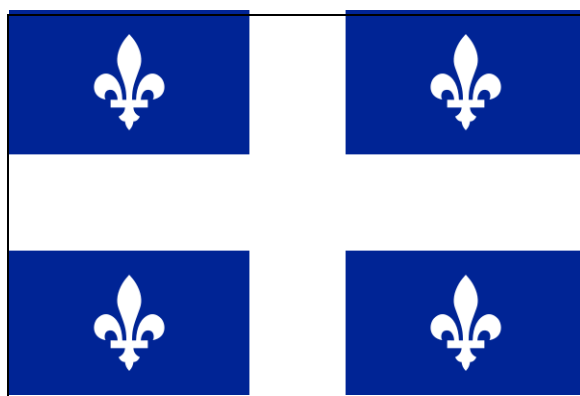
Comment se peut-il que les 400 ans de la fondation de Québec soient inaugurés en grandes pompes par... la Reine Élisabeth et sa gouvernance générale, qui le représentera ces prochains jours lors des cérémonies françaises à La Rochelle ?

Comment le Québec laisse-t-il ainsi l'ennemi héréditaire s'appropriier les cérémonies du 400^e en les dénaturant ?

Pauvre de Gaulle ! Pauvre René Lévêque ! Si vous reveniez... quel désastre !

L. Vandamme.

N.B. : Le site du M.N.Q. propose de photographier à l'étranger les drapeaux québécois célébrant la Saint-Jean



L e d r a p e a u q u é b é c o i s

De la circonscription électorale nationale

Parmi les propositions mises sur la table du groupe des experts des partis chargés de l'examen de diverses réformes institutionnelles, se trouve notamment la proposition de créer une circonscription électorale à caractère national.

Cette proposition est présentée comme favorable aux Francophones et serait une des mesures compensatoires à l'égard de concessions faites aux Néerlandophones

Afin d'éviter qu'il ne s'agisse, à nouveau, d'un marché de dupes pour la Communauté française de ce pays, il est utile de voir de plus près de quoi il s'agit en la matière.

Dans le mécanisme d'une semblable réforme, l'on envisagerait de réserver un certain nombre de sièges de la Chambre des Représentants, par exemple 30 sur les 150 actuels, à une élection directe par l'ensemble du corps électoral belge, Francophones et Néerlandophones réunis.

Deux formules peuvent être appliquées, l'une avec des quotas proportionnels, l'autre sans.

Prenons d'abord cette dernière hypothèse. Dans ce cas, d'Ostende à Arlon et de Saint-Hubert à Hasselt, il n'y aurait qu'un seul corps électoral qui désignerait, toujours par l'intermédiaire de listes de partis, la quote-part de Flamands ou de Francophones parmi les 30 sièges réservés.

Compte tenu du poids démographique et par conséquent électoral de la Flandre et compte tenu également de la propension d'un certain nombre de Wallons et de Bruxellois, un peu naïfs, à reconnaître de grandes qualités à certains hommes politiques flamands, l'on pourrait s'attendre à ce que près des deux tiers des 30 postes de représentants de la Nation mis en compétition soient attribués à des néerlandophones.

Une seconde hypothèse qui, à nos yeux, constitue une exigence minimaliste consisterait à fixer à l'avance, en tenant compte des poids de populations respectifs de la Communauté

flamande et de la Communauté française, des quotas de répartition de sièges. Dans ce cas, l'on pourrait retenir, par exemple, que 17 sièges seraient attribués à des candidats néerlandophones et 13 à des candidats francophones. Ce serait à peu près la proportion admise pour les élections européennes.

Mais, quelle que soit l'hypothèse retenue, l'on ne souligne pas assez les exigences dites « minimales » que l'on avancera pour tous les candidats.

La première sera bien entendu qu'ils devront être bilingues. Il est intéressant du côté francophone de voir quels sont les parlementaires qui, actuellement, répondent à ce genre de critère. Sauf rares exceptions, il s'agit de citoyens issus de familles linguistiquement mixtes, d'autres venant de communes de la frontière linguistique, d'autres diplômés en langues germaniques et enfin nombre de Bruxellois d'origine flamande plus ou moins francisés mais restés bilingues. Chacun des électeurs peut à l'avance pointer des noms connus du sérail politique francophone répondant à ces caractéristiques. Mais, dans ce système, il n'y aura guère de candidats représentant la Wallonie profonde ou les réels francophones de Bruxelles.

Admettre ce système de représentation par le truchement d'une circonscription électorale unique serait affaiblir, dans toutes les hypothèses, la représentativité réelle de la Communauté française. L'on peut ajouter à cela que les candidats francophones qui se retrouveraient sur ces listes seraient prêts à bien des concessions pour obtenir les voix des électeurs flamands qui, eux, ont un sens autrement affirmé de leur identité culturelle.

En bref, nous pensons que la modification proposée du régime électoral, présentée comme une compensation donnée aux Francophones, est en réalité un subterfuge très dangereux qui nous conduirait plus que jamais vers une Belgique à nouvelle tendance unitariste et à prédominance flamande.

Pertinax, 17 janvier 2008.

Ce vieil homme que je ne veux pas devenir...

Enfant, quand je passais devant la tour des pensions, je me demandais pourquoi on avait construit un édifice aussi imposant pour gérer un secteur d'inactivité qui revêtait pour moi toutes les apparences de l'irréalité. Je n'arrivais pas à intégrer l'idée que les dossiers de mon grand-père, celui de mon père et même le mien étaient implacablement traités derrière ces vitres sans vie. Les années ont passé, je ne passe plus devant la tour des pensions où les dossiers de mon grand-père et de mon père ont dû être définitivement classés vu qu'ils ont quitté ce monde. Reste le mien. J'avoue m'en être assez peu soucieux jusqu'à ce que, récemment, on me propose une projection de ce que serait le montant de ma pension.

Cette proposition tombait mal. Peu de temps auparavant, la presse n'avait eu de cesse de m'avertir d'un danger dont je n'avais pas pris toute la mesure : une pension moyenne oscille entre 750 et 1000 euros et un tiers des pensionnés vivent en dessous du seuil de pauvreté. Pire encore, il faut venir à bout d'une carrière de 44 ans pour obtenir une pension de 1375 euros. Des plans pareils, honnêtement, ça ne m'arrange pas du tout. Et qu'on ne me dise pas que j'aurais dû prévoir. Les deuxièmes et troisièmes piliers. L'un ne m'a pas été proposé, l'autre est, pour moi, hors de portée.

Vous me comprendrez, je n'ai pas osé demander une projection de mes rentrées futures. Voilà pour la menace financière. Malheureusement, il y en a d'autres quand on a le malheur d'avoir entre 55 et 60 ans aujourd'hui. Et d'abord, l'espérance de vie. Plus du tout considérée comme une aubaine, la longévité. Elle rimerait plutôt avec calamité. Du genre : on n'avait pas prévu que vous vivriez aussi longtemps. Le vocabulaire entourant la question est significatif. Ainsi, le coût, la facture, le choc du vieillissement, ou encore le taux de dépendance des personnes âgées. Mais aussi ce Fonds du vieillissement, obligé comme la lutte contre le réchauffement climatique. Et puis ce Pacte des générations, comme un désamorçage prudent d'un conflit générationnel pressenti. Jusqu'aux milieux

financiers qui prédisent un impact négatif du vieillissement sur le marché des actions. Après 60 ans, on tombe dans l'« asset meltdown », l'érosion du patrimoine pour financer sa retraite. Pas de chance, j'ai déjà commencé pour financer... mon logement, ma voiture, mes frais de justice et mes pensions alimentaires. Mis à part pour le secteur pharmaceutique qui jubile, tout ce qui concerne le vieillissement nage dans une odeur de punition : ou on diminue les pensions, ou on augmente les contributions, ou on travaille plus longtemps. Travailler plus longtemps, je souscris. De toute manière, c'est ma seule chance de survivre plus ou moins décemment. À condition, bien entendu de ne pas subir la loi de l'âge réel du départ à la retraite qui est de 57 ans ou de ne pas être remercié pour bons et loyaux services. Car, quoi qu'on en dise, on attend toujours des stratégies de recrutement pour les plus de 50 ans, la mise au travail des jeunes restant la préoccupation majeure.

Gorz envisage l'âge comme une dimension de l'être social, ce qui lui fait dire que « bien avant d'être un destin biologique, le vieillissement est un destin social ». Ceci m'inspire quelques réflexions. Tout d'abord, il me paraît difficile de faire totalement abstraction d'une usure et d'un déclin irrémédiables liés à l'âge physiologique. Ceux qui fréquentent les maisons de repos savent de quoi je parle. D'autre part, une existence sociale à part entière devrait impliquer, à mon sens, une représentation politique et un accès aux fonctions politiques. Ces dernières années, de nouvelles formes d'organisation du mode de fonctionnement politique ont vu le jour. Les plus importantes d'entre elles concernent l'introduction de critères d'ordre biologique dans ce domaine, qu'il s'agisse de la parité entre hommes et femmes ou de la présence de plus en plus visible et recherchée de jeunes sur les listes électorales. Le nouvel impératif fait malheureusement l'impasse sur un quart de la population, à savoir les plus de soixante ans. Tout au plus leur accorde-t-on un conseil consultatif des aînés ou une Commission des aînés, dépassant rarement le cadre de la

commune ou de la province. Autant dire que, politiquement, cette façon de faire ne tient absolument pas compte de la réalité démographique actuelle et encore moins du bouleversement complet de la pyramide des âges qui se profile. Une enquête récente révèle que près de la moitié des seniors envisageraient d'adhérer à un parti du « 3^e âge ».

Sémantiquement, je préférerais de « la maturité ». Soit. Les plus âgés réclament simplement un droit à la parole et à la représentativité, sans pour autant qu'il soit question d'isolement ou de guerre des générations. Le scénario d'un parti des « papys » pourrait bien survenir si les partis actuels persistent à ne pas intégrer réellement la population vieillissante à l'action politique. Une présence réelle des plus âgés sur la scène politique serait assurément un gage pour le « bien vieillir » ; qui ne serait ni le médaillon rassurant de « madame Laurent » ni la garantie d'une Grapa qui n'a rien d'euphorisant.

Ce serait l'assurance qu'on tournerait le dos à des solutions comme la méthode finlandaise prévoyant un coefficient correcteur qui ampute automatiquement les pensions légales à mesure que s'accroît l'espérance de vie.

Ce serait la garantie d'une défense des intérêts des aînés voulant rester actifs sur le marché du travail en faisant, notamment, un sort à ces plafonds de cumul de revenus au-delà de 65 ans. Ca permettrait de mettre un terme aux discriminations à l'embauche et à la formation frappant les seniors. Ca permettrait surtout de rétablir un certain équilibre au terme de trente années où il n'y a eu aucune liaison véritable entre l'évolution des pensions et cette des rémunérations. Ca élargirait le choix entre la perspective de senioriales, villages de luxe pour retraités nantis, sécurisés et médicalisés et la chambrée pour trois dans les effluves de langes et de désinfectant. Parce que le vieillissement n'est pas une maladie, il ne faut pas qu'il soit pour la majorité d'entre nous une mise à l'écart abrupte et irréversible.

**Christian Naepen,
Conseiller parlementaire.**

Amis flamands, je vous fais une lettre... que vous lirez peut-être...

Pour en arriver à $E=MC^2$, il aura fallu Leibniz, Newton, traduit par Emilie du Châtelet, Lavoisier, Faraday et bien d'autres encore. Les efforts successifs ont payé et Albert Einstein a pu sonner un jour l'aboutissement de recherches qui, toutes, contribuèrent à la compréhension du monde et au progrès de l'humanité. Quand je me penche sur notre évolution institutionnelle, je ne puis m'empêcher d'entendre résonner à mes oreilles cette phrase de Marcel Gauchet : « Que d'énergies et de talents dépensés en vain, à chaque époque, au service de causes mortes ou à la poursuite d'objets qui n'en sont pas ».

Amis flamands, nous avons voulu ensemble une réforme de ce qu'on appelait jadis l'État unitaire. Et c'est une voix flamande qui a donné le signal du départ en déclarant que cet État était dépassé dans les faits. Ensuite, et du plus loin qu'il m'en souviendra, tout aura été le fruit du conflit. Au point qu'on n'aura jamais réellement

donné à ce pays les contours d'un État fédéral. On attend encore une vraie réforme du Sénat, toujours annoncée, toujours évoquée, jamais aboutie. L'autonomie constitutive est muselée par l'art. 8 de la Constitution. De concessions en concessions, exclusivement francophones, pour sauvegarder l'État belge, nous n'aurons réussi qu'un fédéralisme de hasard. Avec le temps, il ne me reste que l'impression d'un énorme gâchis, celui de la séparation comme mode évolutif, celui de l'insatisfaction à force d'obtenir systématiquement autre chose que ce qu'on voulait, celui d'un effort sans fin pour sortir d'indivision.

Amis flamands, ce pays, vous l'avez peu aimé, et pourtant, vous n'avez cessé de le contrôler. Nous avons choisi la région, vous nous avez contraints à l'affrontement communautaire. On vous doit un système asymétrique parce qu'il fallait concilier la configuration de notre paysage institutionnel à

vos choix du principe de territorialité. Vous avez nié l'autonomie des régions en installant votre capitale sur le territoire d'une autre. Pourquoi s'en étonner quand, depuis des décennies, les révisions constitutionnelles se succèdent au rythme de vos enjeux électoraux ? Grâce à la loi du nombre, vous nous avez imposé une pratique du donnant-donnant dans laquelle il serait vain de vouloir trouver le moindre win-win. D'abord, parce qu'aucune revendication wallonne n'a jamais pu être satisfaite que dans le sillage d'aspirations flamandes. Ensuite, dois-je vous rappeler que, dès le début, vous nous avez habitués à une interprétation toute particulière de la loyauté fédérale, au point que je me demande quelquefois si l'expression a un équivalent dans la langue de Vondel. De votre entêtement à faire passer l'autonomie culturelle avant l'affirmation économique des régions aux promesses aussitôt déçues du Pacte d'Egmont, les coups bas furent nombreux. Cela va du sournois au pernicieux. De relèvements du taux de TVA qui brisent l'élan de la construction wallonne aux retards accumulés dans le projet du passage du TGV à Liège. Des essais répétés d'empêcher des exportations d'armes wallonnes quand la Flandre contribue à l'armement au sein d'entreprises électroniques hautement spécialisées à une loi anti-tabac dont le caractère urgent aurait été beaucoup plus relatif si elle avait concerné un grand prix de Zolder.

Amis flamands, vous qui bénéficiez d'un confort sans pareil pour vos compatriotes résidant à Bruxelles, c'est sous l'autorité du gouvernement Fédéral que vous refusez de mettre l'État belge en conformité avec une directive européenne, la fameuse convention cadre pour la protection des minorités. Et pourtant, j'avais cru comprendre qu'on avait payé le prix pour cela et que les droits des francophones de la périphérie étaient protégés par la Constitution. 45 ans plus tard, force est de constater que la périphérie n'aura été le cadre que de vexations, de mesure d'apartheid, d'interdits linguistiques, de circulaires infamantes, le tout dans des relents d'épuration linguistique.

Amis flamands, combien de fois vous ai-je entendu proférer un « I want my money back » décliné de toutes les façons, plus désobligeantes les unes que les autres et atteignant le sommet de la délicatesse lorsque votre patron des patrons

formula, un jour, le vœu de signaler sur les feuilles de paie ce que la solidarité coûte au contribuable flamand. Ah ! Cette solidarité que vous finissez par concéder après avoir brandi toutes les menaces, après avoir démontré combien elle vous coûtait et combien peu nous la méritions.

Amis flamands, vous dirai-je à quel point ce genre d'insulte me fatigue ? Comme me fatiguent votre gordel, ce faux rendez-vous familial et positif et votre jongfeest, ce vrai rassemblement nationaliste. Oui, je suis fatigué de votre nationalisme qui suinte jusqu'au bord des routes de toutes les courses cyclistes. Fatigué de votre cordon sanitaire qui n'aura tout compte fait servi qu'à confirmer ceux qu'il était censé maintenir à distance.

Amis flamands, et vous, n'êtes-vous pas fatigués de la transmission héréditaire du sentiment d'humiliation, moteur déterminant et bien compréhensible de votre volonté de revanche, mais remontant à une époque dont les acteurs nous ont aujourd'hui quittés ?

Amis flamands, je ne vous redoute jamais autant que quand vous gardez le silence. C'est le cas pour l'instant, à part peut-être cette étrange exhortation à ce que nous vous aidions à administrer une anesthésie locale à BHV.

Il me prend l'envie de vous dire : faites-en ce que vous voudrez de cet arrondissement, si ça avait pour effet de nous permettre d'enfin avancer. Mais je sais trop bien que vous n'y verriez qu'une démission francophone, une de plus, et que sans nous laisser le temps d'assumer notre honte, vous relanceriez l'offensive communautaire.

Amis flamands, cela fait des années que, par votre faute, je suis contraint de réduire le plus clair de mon combat politique à de l'argumentaire institutionnel. Je vous avoue que je rêvais d'autre chose.

Amis flamands, vous nous avez trop longtemps fait vivre dans l'imprécision de ce que vous vouliez conserver de sort commun. Aujourd'hui, plus que jamais, auparavant, et un peu grâce à vous, j'affirme ma région, territoire et citoyens, comme le lieu où réaliser, enfin, un vrai projet de société.

**Christian Naepen,
Conseiller parlementaire.**

Wallonie – Jura, mêmes combats !

Un adage populaire dit que *les peuples heureux n'ont pas d'histoire*. Je crains plutôt que notre malheur vient du mépris que nous éprouvons trop souvent, et parfois malgré nous, contre cette Histoire. Or, ne fût-ce qu'un rapide survol de celle-ci, nous éviterait bien des désillusions. Le Québec, par son « JE ME SOUVIENS », nous montre la voie ! Telle est la devise que le Jura semble s'être donnée.

Jura, Jura ? Chaîne de montagne française ? Ce nom vous dit sûrement quelque chose ! Du côté de la Suisse... Affirmatif ! Si les monts Jura constituent une sorte d'arc montagneux tendu, entre les Alpes et les Vosges, trois petits territoires blottis dans ses replis en ont pris le nom :

* le département français (39), patrie de Claude Rouget de Lisle, le compositeur de la Marseillaise (dont le Wallon Gossec aurait composé la musique !?), du célèbre fromage Morbier et du vin jaune d'Arbois ;

* le canton suisse (JU), ayant accédé à l'autonomie en 1974, après 150 ans de luttes contre le pouvoir bernois, patrie de Roland Béguelin, héros francophone local ;

* l'arrondissement francophone suisse, toujours occupé par Berne l'Alémanique, sorte de B H V des bords de Sarine, appelé par les francophones JURA SUD, et par les autres JURA BERNOIS.

Je ne traiterai pas ici de la partie française du pays de Jura, mais évidemment de la partie helvétique, aux marges – comme nous – de la francité, traversée par les mêmes doutes, les mêmes hésitations, les mêmes fractures de l'Histoire, la même mainmise germanique brutale et totale...

Pour comprendre le destin tragique des Jurassiens, il faut, comme chez nous, remonter à l'Empire, en 1815. Napoléon sort vaincu de son combat inégal contre le Monde coalisé contre lui, et par un effet de dominos voulu par

le Traité de Vienne, le Jura, naguère uni au destin de la France sous le nom de sa montagne emblématique, le mont Terri (900 m), se voit rattaché à nouveau à la Suisse, comme sous l'ancien régime quand le Jura était le siège de l'évêché de Bâle, ville devenue état protestant. Désireux de revenir sur ce passé, les diplomates veillèrent à punir le Jura de son ardeur républicaine et française, et unirent son destin à celui d'un nouveau maître : l'ours de Berne. Il en sera ainsi pendant plus de cent cinquante ans, non sans mal ! On ne compte pas les révoltes de la terre romande contre son occupant.

Lasse d'avoir affaire à un maître germanique (on se croirait chez nous !), la communauté jurassienne réclama son indépendance de Berne, dès 1945, mais son combat ne fut que partiellement récompensé en 1974 : certes un canton voyait le jour, certes le français y était désormais seule langue d'état, certes l'affront était lavé, mais une part du Jura restait entre les griffes de l'Ours : trois districts du sud, trompé par les promesses de Berne et craignant pour les liens économiques avec elle, n'adhérait pas au nouveau canton. Celui-ci n'était donc que partiel, certains diront provisoire.

Ce statut provisoire dure depuis lors. Seule la petite commune de Vellerat, présidée par Pierre-André COMTE a réussi à échapper aux griffes de la Bête pour rejoindre le nouveau canton, voici 10 ans... elle s'est donnée pour sœur jumelle la commune de... Fourons. Désillusion pour nous, Wallons : aujourd'hui, Vellerat est libre... Fourons, toujours pas !!!

Quel avenir, dès lors ? Le Mouvement autonomiste jurassien (MAJ) et son bélier militant pour la réunification, soit en deux demis cantons, soit en un nouveau canton unissant pour de bon les deux anciennes parties... Mais Berne fait obstacle... Ah, pauvres terres aux marches de la Francité ! Quel destin ! Toujours en première ligne, ici comme là-bas...

Gilles Dinsbourg.

Dans la presse flamande

Grande utilité que certains Wallons lisent la presse flamande et informent à son propos ceux qui ont étudié des langues plus importantes...

Dans « Métro », le journal gratuit trouvé dans les transports en commun (publiant de la Pub aux dépens des journaux engagés, du 14/03/08, des Perles...).

1. La Flandre a doublé de 2006 à 2007 ses exportations d'armes, elle qui critique tant la Wallonie pour la place qu'elle occupe en ce domaine.
2. La Flandre intégrerait mieux les immigrés que la Wallonie pourtant, « terre d'accueil ». Pas clair... à creuser ! Autre considération dans ce domaine : les discriminations en Flandre et la montée du racisme en lien avec le code Flamand de l'habitat condamné par la

Commission compétente de l'ONU (et par l'Union européenne que l'on ne cite pas).

L'article se conclut comme suit : « selon nombre de politiciens flamands, ce serait la conséquence d'une action du côté francophone ». Les Francophones pourraient pourtant en dire bien davantage par exemple à propos de l'interdiction sous menaces à des Francophones habitant Tervuren (20 % de sa population), d'inscrire leurs enfants dans une école de langue française des communes à facilité voisines de Wezembeek ou Kraainem. Pire que le code du logement

Ce sont vraiment des procédés que l'on emploie dans les divorces laborieux pour m'inspirer du bon titre donné en 1968 à son livre clé « le divorce belge », par feu le ministre FDF, Lucien Outers.

Jean-É. Humblet.

Fonds de combat

Mme BECQUET Geneviève.....	20 €
M. BRÉDART Jean-Yves.....	5 €
Dr BRICART Guy.....	50 €
Mme DELMOITIÉ.....	30 €
M. HANON.....	10 €
M. HENRION.....	10 €
M. HOUSSEONLOGE Victor.....	30 €
M. LAERMANS.....	10 €
M. LECLIPTEUX.....	5 €
Mme LECOQ – CARLIER.....	5 €
M. LERICHE André.....	5 €

M. MATHURIN.....	10 €
M. MICHAUX Jean.....	10 €
M. ORBAN Michel.....	33 €
M. PIERMAN.....	10 €
M. PIRET G.....	10 €
M. WILMOTTE Alphonse.....	5 €
M. WILMOTTE.....	5 €

U n g r a n d m e r c i à n o s g é n é r e u x m e m b r e s !

Routes wallonnes en mauvais état ?

Question de financement !

L'état des routes est de meilleure qualité en Flandre qu'en Wallonie ? Question de moyens. La Région wallonne dépense 36.934 € par km alors que la Flandre en dépense 76.083. Plus du double. « *Mais ils sont presque deux fois plus nombreux* », dit Daerden.

Flandre et Wallonie ont un réseau routier et autoroutier de taille comparable : 867 km d'autoroutes en Flandre et... 869 km en Wallonie ; 6007 km de routes régionales en Flandre, 6865 km en Wallonie ; 63195 km de routes communales en Flandre et 71554 en Wallonie. Totaux : 79262 km de routes en Wallonie pour 69424 km en Flandre.

Réseaux comparables dans sa globalité, mais, par habitant, le réseau routier wallon est deux fois plus important que le réseau routier flamand ; en effet, si l'on divise le kilométrage total par le nombre d'habitants, l'on constate que chaque Wallon doit

financer 23,17 m de route, là où le Flamand en finance 11,49 !

Ils ont moins à financer par tête d'habitant et l'indice de richesse de la Flandre (104) est supérieur de 12 % à celui de Wallonie (93). En d'autres termes, là où la Flandre dispose de 100 € pour entretenir 11,49 m, la Wallonie dispose de 93 € pour en entretenir 23,17 !

La comparaison des budgets « routes » des deux régions ne manque pas d'intérêt. La Flandre dépense (budget 2008) 523 millions d'€ (nouveaux investissements, points noirs, entretien réseau) soit 87,16 €/habitant. Pour son budget 2008, la Wallonie dépense 285,6 millions d'€ (nouveaux investissements et entretien) soit 84,67 € par habitant. Transférés sur les kilométrages de routes/autoroutes, la différence est marquante : la Flandre dépense 76083 € par km et la Wallonie 36934 !

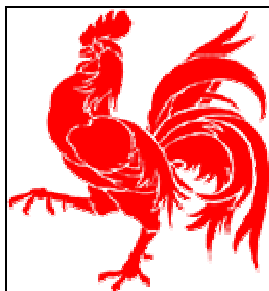
Louis Maraite,
éditorialiste à « Sud Presse ».

À la lecture de ces lignes, on peut ajouter quelques données ; elles démontrent qu'une fois de plus la Flandre se taille la part du lion (c'est le cas de le dire).

Budget routes 2008 :	Wallonie + Flandre : 808.600.000 €
Flandre : 523 millions €	(64,68 %)
Wallonie : 285,6 €	(35,32 %)

Le tableau suivant est établi d'après le « Portail Belgique » de Wikipédia.

Région	Superficies (%)	Populations (%)	Routes
Wallonie	16844 km ² (55,18)	3.435.879 h. (32,46)	79288 km. (53 %)
Bruxelles	161,4 km ² (0,529)	1.067.162 h. (10,08)	?
Flandre	13522 km ² (44,29)	6.117.440 h. (57,79)	70.069 (46 %)
Totaux	30.527,4 km² (100)	10584534 h.	149357 km.



LES COMMUNIQUÉS DE « WALLONIE LIBRE »

À la suite de son Conseil Général de mai, constatant la généralisation de la crise de confiance en l'État belge, **WALLONIE LIBRE** entend bien transmettre son avis.

- * **WALLONIE LIBRE** constate qu'une fois de plus, la Flandre dans une belle unanimité à outrepassé le droit et la bienséance la plus élémentaire dans un état fédéral, en passant un de ses dossiers fétiches en force au Parlement ;
- * **WALLONIE LIBRE** a pris bonne note des petits jeux politiques entre Francophones et Flamands pour hypocritement sauver ce gouvernement fantoche, et par-delà, la structure obsolète de ce pays improbable ;
- * **WALLONIE LIBRE** condamne avec la plus grande détermination cette classe politique avide de conserver ses prébendes, privilèges et avantages usurpés, hérités du passé ;
- * **WALLONIE LIBRE** appelle plus que jamais à un sursaut général de dignité, mettant les Wallonnes et les Wallons face au seul choix décemment possible : **L'INDÉPENDANCE** ;
- * **WALLONIE LIBRE** dénonce les récentes attaques contre l'honneur des Wallons durant le 2^{ème} conflit mondial, rappelle le sacrifice des prisonniers wallons dans les camps et souligne le rôle pesant joué par la Flandre dans la préparation planifiée de la défaite du 28 mai 1940, dans son organisation et dans la collaboration active mise en œuvre par la suite ;
- * Par contre, **WALLONIE LIBRE** se félicite du climat de fierté et de positivité que les autorités wallonnes semblent vouloir restaurer ; le mouvement notant au passage qu'en l'absence d'État, le gouvernement wallon est à l'œuvre et tend à donner satisfaction au citoyen, en étant le seul exécutif à travailler correctement ; **WALLONIE LIBRE y voit la meilleure preuve de l'Inutilité des autres gouvernements que nous avons tous à subir...**
- * **WALLONIE LIBRE** réaffirmera son crédo de fidélité à la francité et à la Wallonie libérée, et rendra l'hommage annuel à ses héros tombés pour ses idées, **le dimanche 15 juin prochain dès 10 h. à Plancenoit, sur le site de l'Aigle blessé, en bordure de la N5 Bruxelles-Charleroi.**

Fait le 10 mai 2008 à Fontaine-l'Évêque,
68^{ème} anniversaire de l'offensive nazie ;

(s) le Conseil Général de **WALLONIE LIBRE.**

Aux représentants de la presse,

→ Nous vous remercions d'avance de bien vouloir diffuser l'avis suivant dans les colonnes d'une de vos prochaines éditions.

COMMUNIQUÉ

Au milieu des années 1930, le Mouvement Wallon, pressentant le drame qui menaçait et la montée en puissance des forces germaniques coalisées contre lui, décidait d'organiser chaque année, autour du 18 juin, un rassemblement pour dénoncer la politique bêtement anti-française et scandaleusement attentiste - voir pire - du gouvernement de l'époque. Désormais, le Mouvement **WALLONIE LIBRE** a repris le flambeau et organise à son tour, chaque année son **RENDEZ-VOUS PATRIOTIQUE À L'AIGLE BLESSÉ** de Plancenoit (2 km au sud du Lion).

L'été politique chaud que l'on prédit depuis la naissance du bébé Leterme 1^{er}, quasi mort-né, semble être en avance, et, si le climat délétaire se confirme, il se pourrait que l'échéance du 15 juillet puisse être avancée au 8 mai, ce qui ferait de la date anniversaire de la victoire sur le nazisme un nouveau motif de se souvenir que la horde germanique n'a pas fini son travail de sape ! IL SE POURSUIT, INEXORABLEMENT, IMPERTURBABLEMENT, AVEC MÉTHODE ET DÉTERMINATION ! Ces gens ont un objectif...

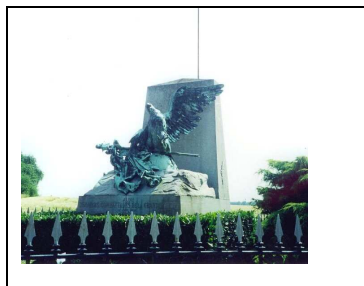
Dans l'intervalle, **WALLONIE LIBRE** ne chômera pas, preuve que ses idées, longtemps prises pour farfelues, se révèlent plus que d'actualité ! Plus personne n'oserait aujourd'hui parier un kopeck sur mère Belgique ! **WALLONIE LIBRE**, comme d'autres, le disait déjà avec lucidité en 1979 ! On y est !

Le dimanche 15 juin, dès 10 h.30, **WALLONIE LIBRE** accueillera au pied du monument célébrant le dernier carré français de 1815, la prise de parole de personnalités des Fourons (*R @ L.*), du reste de la Wallonie, de représentants français soutenant l'émancipation du peuple wallon, mais aussi d'amis de la mouvance autonomiste bruxelloise, ainsi que, *quadri-centenaire oblige*, un porte-parole du mouvement national québécois (*M.N.Q.*).

La cérémonie sera ponctuée d'un souvenir aux militants de **WALLONIE LIBRE**, fondateurs de ce réseau de résistance à l'ennemi il a 68 ans, et de tous les militants wallons tombés entre 1940 et 1945 pour que le ciel wallon soit plus pur, et d'un dépôt de fleurs sur le monument rappelant ces faits d'armes.

Un banquet clôturera la cérémonie ; le Président Dupont profitera de cette assemblée pour brosser un tableau de la situation politique et délivrer ses recettes pour le peuple wallon et l'État indépendant qu'il appelle de ses vœux.

Flobecq, le 5 mai 2008,
au nom du Mouvement,
L. Vandamme, porte-parole.



Plancenoi

Plancenoi est une ancienne commune de Wallonie fusionnée avec Lasne.

C'est sur le territoire de cette commune qu'est situé le monument dit « de l'Aigle blessé » érigé «À la mémoire des derniers combattants de la Grande Armée », en souvenir de la bataille de Waterloo, le 18 juin 1815

Les militants wallons de diverses obédiences ont coutume d'aller ré exprimer devant ce monument leur fidélité à la Wallonie et à la France.

Les pèlerinages à Waterloo revêtirent une importance de plus en plus grande quand, à la fin de l'entre-deux-guerres, la Belgique choisit de rompre l'alliance avec la France au bénéfice d'une politique dite *des mains libres* ou de neutralité qui est à l'origine de la Question royale. En 1937 par exemple **Georges Truffaut** prenant la parole au pèlerinage de Waterloo, combattit l'amnistie. Il dénonce aussi la minorisation des Wallons au Parlement belge et les visées impérialistes flamandes sur les communes francophones de la frontière linguistique. Enfin, c'est avec véhémence que Truffaut dénonce la politique de neutralité pratiquée par le gouvernement.

La tradition veut que ce soit à cet endroit que le 18 juin 1940 ait été fondé le mouvement de résistance Wallonie libre

(D'après Wikipédia).



Lors de sa dernière réunion, le CONSEIL GÉNÉRAL de WALLONIE LIBRE a pris acte de la formation de l'équipe gouvernementale bricolée de M. LETERME.

- * WALLONIE LIBRE constate, avec le GERFA, qu'en dépit du nombre de ministres et secrétaires d'état légèrement favorable à l'espace francophone, ces derniers sont très largement défavorisés dans les portefeuilles octroyés ;
- * WALLONIE LIBRE dénonce l'accumulation des pouvoirs entre les mains flamandes (chef du gouvernement, ministres de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense, des Affaires Étrangères, des Communications et infrastructures...), reproche aux négociateurs francophones d'avoir bradé les postes les plus en vue et, par là même, d'avoir cédé l'essentiel des compétences vitales de l'État - dites régaliennes - à des gens dont les intérêts sont hostiles à la Wallonie et à son développement ;
- * Au-delà de ce simple reproche, WALLONIE LIBRE s'inquiète vivement des compensations obtenues pour la Wallonie et l'ensemble des Wallonnes et des Wallons ;
- * WALLONIE LIBRE appelle les partis francophones à faire front à toute revendication que les Flamands tenteraient de faire passer par la force, profitant de leurs postes et du monopole qu'ils exercent sur les départements d'autorité ;
- * .. WALLONIE LIBRE voit dans cette mainmise flamande la meilleure preuve de sa prise de contrôle sans cesse croissante sur les leviers de pouvoirs de ce « pays », avec la seule ambition de profiter au maximum de cette position dominante pour enrichir la Flandre à nos dépens, avant de vider la Belgique de sa substance ;
- * WALLONIE LIBRE refuse de voir la Wallonie servir plus longtemps d'alibi à une Flandre jouant le scénario d'une Belgique survivant à condition d'être au service de la Flandre toute puissante ;
- * Aussi, WALLONIE LIBRE invite très sérieusement les responsables wallons, ministres et parlementaires, à tirer les conséquences de l'impasse politique dans laquelle chaque jour davantage s'enfonce la Belgique, et à faire montre enfin d'un minimum de courage politique.

WATERLOO, avril 2008.

(s) le Conseil Général de W.L.

Anciens prisonniers de guerre. Anciens résistants. La vérité, S.V.P. !

Il est des documents qui ne doivent assurément pas être mis entre n'importe quelles mains, au risque de subir un examen aussi scrupuleux qu'imparable.

Ainsi en est-il de ce document publié par la Fédération « Nationale » des anciens Prisonniers de Guerre (F.N.A.F.G.), dans son édition de décembre 2007/janvier 2008, et dont la dernière page (blad/page 12) illustre de la façon la plus limpide qui soit certaines vérités que d'aucuns, adeptes du NOIR JAUNE ROUGE à tous crins, nient avec l'énergie aveugle du désespoir.

Sous le titre « Combien sommes-nous encore ? » à la date du 1^{er} décembre, ladite fédération dresse, province par province en Flandre, arrondissements par arrondissement en Wallonie (noter déjà la différence !), la liste des anciens P.G. encore en vie, ainsi que des veuves de P.G. et des membres soutenant encore l'organisation par leur cotisation annuelle.

De nombreuses remarques sont dès lors à formuler !

- * Comment ne pas constater qu'il y a plus de P.G. vivants encore en vie dans le Tournaisis que dans toute la Province d'Anvers ?
- * Comment ne pas voir que les seuls P.G. survivants de Flandre (446 !) sont presque aussi nombreux que ceux du seul Pays de Liège (405), sans compter Huy-Waremme et Verviers (221 ?).
- * Comment ne pas tirer de conclusion logique sur le nombre de P.G. de Flandre (446) et de Wallonie (2467) : DU SIMPLE AU QUINTUPLE !
- * Qui oserait croire à une mortalité plus importante (virale ???) en Flandre ? Les gogos belgicains !!!
- * Comment ne pas s'indigner devant l'ABSENCE TOTALE de steunleden (soutiens) dans TOUTE la province d'Anvers, alors que la 1^{ère} province wallonne, le Hainaut en possède 285 ?

Au total, la Flandre représente moins de 10 % des membres, veuves et soutiens compris, la Wallonie – et Bruxelles français – représentant plus de 90 %, alors que la réalité démographique de la Belgique est bien 59-41. Voilà donc un endroit où la majorité flamande n'apparaît pas – c'est le moins que l'on puisse dire ! – sans que ça n'émeuve le moins du monde les dirigeants ni le

citoyen lambda. Pourtant les chiffres sont là, et si faciles à traduire pour qui s'en donne la peine !

Il est d'ailleurs assez facile de comparer ces données avec celles des actes de sabotage entre 1943 et 1944, telles que l'institut Jules DESTREE les publie, n'en déplaise aux tenants de la thèse « tous pourris » défendue dans un récent ouvrage paru aux éditions LUC PIRE/CEGES. ^(x)

Qu'y découvre-t-on ? Plus de 300 actes de sabotage dans CHAQUE arrondissement hainuyer, plus de 150 en Brabant Wallon, à Dinant – Philippeville, à Waremme et à Liège, plus de 100 actes dans les autres arrondissements wallons (Arlon, Virton et Eupen/Sankt-Vith – rattachés durant 5 ans au Reich – sont sous les 100 actes).

Que dire de la Flandre ? Sauf Louvain et Tongres, où on comptera jusque 150 actes, TOUS les autres arrondissements flamands sont largement sous les 100 actes, approchant souvent le zéro absolu !!

Alors, combien de temps encore Mme PLISNIER^(x) – dont je ne souhaite aucun lien de parenté avec le si wallon Charles ! – nous fera-t-elle croire que la Wallonie a autant collaboré que la Flandre ? Combien de temps cette mythologie malsaine résistera-t-elle au véritable exercice de mémoire ? Certes il y a eu collaboration en Wallonie, mais SANS COMMUNE MESURE avec la collaboration étatique, pensée, planifiée, raisonnée, calculée, développée en Flandre sous la férule de Staf De CLERCK et de ROMSEE, du VNV et du VERDINASSO. Les héritiers de ces hordes collaboratrices sont ceux qui viennent régulièrement profaner les champs de mémoire du Brabant Wallon et d'ailleurs...

Combien de temps masquera-t-on ainsi la vérité historique pour SAUVER UNE Belgique dont force est de constater qu'elle est plus morte que morte, et qu'elle n'est remise en vie que pour assouvir quelque esprit retors, inapte à voir la vérité en face, incapable de lire des chiffres clairs et d'en tirer les conséquences ? NOTRE DEVOIR PÉDAGOGIQUE EST DE DÉNONCER CES MANQUEMENTS ! DONC ACTE...

Gilles DUNSBURG.

^(x) Ils ont pris les armes pour Hitler, la collaboration en Belgique francophone, Flore Plisnier, Éditions Luc Pire/CEGES. (208p.)

LECTURES

Faisons connaissance avec notre patrimoine

L'Institut du patrimoine wallon (I.P.W.), dont la boutique est sise 21, Place des Célestines, à Namur, présente ses récentes publications. Un catalogue informatisé se trouve sur le site : www.institutdupatrimoine.be

Parmi ces publications, sont disponibles quelques ouvrages dont nous faisons ici une description :

La route des beffrois de Belgique et de France.

C'est le cinquième volume de la collection Itinéraires du Patrimoine wallon. Voyager sur la route des beffrois, c'est aussi voyager à travers notre histoire depuis un millénaire. Cette fois, l'ouvrage dépasse les frontières de la Wallonie et présente également les beffrois de Flandre et du Nord de la France, un espace élargi caractérisé par la construction de ces tours abritant la cloche communale, symbole d'une certaine autonomie vis-à-vis de l'Église et du pouvoir seigneurial. Hier comme aujourd'hui, les beffrois rythment la vie des villes qui les accueillent ainsi que celle de leurs habitants ; ils sont aussi les témoins de grands événements (fêtes, victoires...)

L'ouvrage propose de découvrir 55 monuments classés à travers d'intéressantes notices, de très belles illustrations et des informations pratiques. Une carte touristique, éditée en collaboration avec l'Institut Géographique National est également proposée. Elle reprend les sites et circuits présentés dans l'ouvrage.

Cent merveilles de Wallonie... chez vous.

Le superbe livre de Guy Focant édité fin décembre dernier par l'Institut du Patrimoine wallon (I.P.W.) et distribué en librairie par le Groupe Luc Pire « fait un tabac » dans ses deux éditions : en français, il a constitué manifestement un cadeau de fin d'année idéal pour des centaines d'amateurs. Dans sa version quadrilingue (où les notices, dans une version réduite, figurent en anglais, néerlandais, allemand et français), il a déjà trouvé acquéreur auprès de nombreuses entreprises wallonnes désireuses de disposer d'une « carte de visite » de qualité à offrir à leurs correspondants étrangers.

Demeures Historiques et Jardins.

Depuis 1934, l'asbl Association Royale des Demeures Historiques et Jardins de Belgique se consacre à la préservation, à la restauration et à la promotion des bâtiments qui, par leur beauté et leur intérêt historique, constituent une part essentielle du patrimoine culturel de nos régions. L'association a été présidée pendant une vingtaine d'années par le prince Alexandre de Mérode. Son président actuel est le baron Cardon de Lichtbuer.

L'Association assure la préservation de divers châteaux tels que Beersel et Laarne en Région flamande ou Aigremont, dans la province de Liège. Tout au long de l'année, l'association informe ses membres via l'agenda au sujet d'activités culturelles, de visites guidées et de conférences.

La revue trimestrielle de l'association, publiée en français et en néerlandais existe depuis 1969. richement illustrée en couleurs, elle contient des articles et des études sur l'histoire, l'archéologie l'architecture, la décoration, les beaux-arts des châteaux, des hôtels de maître ainsi que sur des bâtiments contemporains.....



La revue attire également l'attention des lecteurs sur des monuments en péril ainsi que sur l'architecture rurale et industrielle. Elle donne des informations concernant la restauration et la conservation des demeures. Une section propose enfin une critique des livres parus, indique les expositions et les différentes activités culturelles organisées dans les demeures historiques.

Coup d'œil sur les jardins de Wallonie.

Les éditions Mardaga viennent de publier à la fin de l'année 2007 un magnifique ouvrage dont le titre, *coup d'œil sur les jardins de Wallonie*, est calqué sur celui d'un célèbre écrit de la fin du XVIII^e siècle, *Coup d'œil sur Beloeil et sur une grande part des jardins de l'Europe* par le prince Charles-Joseph de Ligne.

Ce beau livre n'est ni un guide touristique ni un inventaire de patrimoine : il ne vise pas plus à l'exhaustivité qu'à la description détaillée et est à lire avant et après plutôt que pendant la promenade. Il propose un cheminement à travers trente jardins, choisis selon des critères historiques, esthétiques et d'accessibilité au public, parmi lesquels se comptent notamment le jardin du palais abbatial de l'abbaye de Villers-la-Ville, le parc du Château de la Hulpe, le verger potager du château fort d'Écausines-Lalaing ou encore le jardin botanique de Liège. L'ouvrage est divisé en cinq chapitres : il s'interroge d'abord sur la personnalité du *propriétaire* et tente de cerner les motivations qui l'ont conduit à se faire aménager un jardin ; il cherche à découvrir le *sens* du jardin, avant de tenter d'en définir le *style* ; il porte enfin une attention spéciale à deux sciences auxiliaires de l'architecture du paysage : la *botanique* et l'*hydraulique*.

Ce livre se démarque non seulement par l'intérêt de son propos, mais également et surtout par l'extrême beauté de sa très riche iconographie.

Des moulins et des hommes.

L'asbl Des Moulins et des Hommes a pour vocation de conserver la mémoire meunière de la rivière Ourthe. Le projet mené par Jacky Adam a donc pour but de recueillir les témoignages oraux, les dernières traces vivantes qui concernent la vie telle qu'elle se déroulait dans et alentour des moulins du bassin hydrographique complet de l'Ourthe. Il tente ainsi de compiler tous les anciens documents iconographiques permettant d'identifier les anciens moulins, leurs occupants successifs ou les activités liées à la vie de la meunerie ainsi que tous les documents conservés par les familles des derniers meuniers. Le projet a aussi pour mission de photographier les sites et derniers vestiges des anciens moulins.

Toute cette matière recueillie sert à l'édition d'ouvrages qui permettent de retracer l'histoire de chaque moulin, le cadre de vie du meunier et de sa famille en accordant autant d'importance aux personnes qu'à leurs outils.

Trois volumes, sur un total de six, ont déjà été publiés : le premier (t.1) en 2001 concerne l'Ourthe orientale, le second (t. 3) en 2003 la vallée de l'Aisne et le troisième (t.2) en décembre 2006 l'Ourthe occidentale. Les régions de l'Ardenne aux portes de la Famenne et du Condroz à Liège restent à traiter et un prochain tome est annoncé dans le courant de l'année 2008.

À terme, ce travail remarquable constituera un exemplaire unique de la mémoire meunière en Wallonie et en Francophonie.

Bonne lecture et peut-être, bonnes visites !

LA BOUTIQUE DE WALLONIE LIBRE.

Nos autocollants :

Ils ont divers formats, divers motifs, avec coq hardi et mention Wallonie, Indépendance Wallonie, W destiné aux plaques d'immatriculation automobile, « Je soutiens les Fourons », Hérisson fouronnais circulaire, avec inscriptions en wallon liégeois : « *Walon è fir di l'esse* » et enfin coq hardi et mention « Wallonie Libre », pour sa part uniquement réservé à nos membres. Les autocollants au coq hardi en forme de blason sont à nouveau disponibles.

- Ils sont tous à votre disposition au prix unique de 0,50 €

En direct du fabricant :

Des petits drapeaux avec le coq hardi sur fond jaune en papier. Ils deviennent introuvables. La boutique qui ne recule devant aucun sacrifice a pris le taureau par les cornes ou plutôt le coq par le bec. Elle a entrepris une nouvelle fabrication ! Disponibles à des prix écrasés, laminés, atomisés, carbonisés, tués, assassinés... Ils orneront vos tables avec montage, vos étalages avec une note de patriotisme et de fierté Wallonne, ils marqueront vos fêtes par le plaisir de se montrer wallon.

- Ils sont pour vous au prix unitaire de 0,50 €
Nos stylos à bille labellisés « Wallonie Libre », dessinés pour le confort de la main,
 le plaisir de l'écriture au prix de 4,00 €

Nos drapeaux wallons et français :

En quantité limitée, ils sont vendus au prix coûtant.

N'oublions pas qu'un drapeau bien placé, bien mis en évidence peut valoir :

1000 discours, 1.001 colloques !

- Dimensions : 70 x 100 cm 20,00 €
 Dimensions : 100 x 140cm 27,00 €
 Dimensions : 140 x 200 cm 33,00 €
 Drapeau français 70 X 100 10,00 €

Nos divers :

- Pendentifs au coq wallon en céramique rectangulaire 2,50 €
 50 timbres portant « Wallonie Libre Indépendance », à apposer près du timbre officiel 2,50 €
 Épinglette avec coq de Paulus 3,00 €
 Boutonnieres avec le coq hardi 1,00 €
 Coq gravé sur cristal sur socle et d'un diamètre de 8 cm 18,00 €
 Casquette blanche avec coq hardi rouge 5,00 €
 Cravate avec coq hardi rouge 10,00 €
 Maillots blancs à manches courtes, au coq hardi, tailles L et XL (XXL n'est plus disponible) 10,00 €

Nouveaux articles à la boutique.

- La casquette jaune avec coq hardi rouge portant l'inscription : « *Dji so Walon èt fir di l'esse* » 5,00 €
 Nous sommes à même de présenter également toute une gamme de porte-clés avec coq hardi pour un prix variant de 3 à 5 €. Éventuellement avec canif de poche (quantité limitée), pour un prix de 7,00 €
 Calculettes avec pile et socle de relèvement incorporés, marqués « Wallonie Libre, Action, Avenir », pour le prix de 4,00 €

Une adresse : télé. fax et répondeur : 04.379.27.48. Un seul compte CCP. 000-182.14.51-82, Boutique de W.L.

Dépositaire et responsable : Jacques PIRET, Avenue Albert 1^{er}, 35, 4600 VISÉ.

En cas de commande, cocher dans le petit carré en face de l'article → , indiquer la quantité, photocopier pour renvoi, avec vos coordonnées (ou téléphoner au responsable ci-dessus).

Je soussigné, M... adresse,
Code postal, ville, n° télé.